

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ACTIVITES SPORTIVES - Section JEUNES

PROCES VERBAL N° 4

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du : Jeudi 1^{er} Octobre 2020

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Le secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : Mme Laurence BERNARDINI - MM. Jean LAGARRIGUE – Yvan MASSOLO - Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Saison 2020/2021

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

Suite au nombre important de rencontres dans chaque poule, la Commission accordera le report des matchs uniquement dans les cas obligatoires.

Toutes demandes de report pour « manque éducateurs » seront refusées.

Chaque report devra avoir accord du club adverse et la date de la rencontre.

Ce report devra se jouer en semaine, si pas de date disponible.

FORFAITS GENERAUX

U16 D1 : GARDIA CLUB

U16 D2 : TOURVES

U17 D2 : TOURVES

U15 D2 poule C : RC LA BAIE

U14 D3 : TOULON USAM 2

CORRESPONDANCE

- **RACING FC TOULON** : informe de la fermeture du stade des Lices (cause travaux) pour le week end du 4 octobre 2020.
La Commission donne son accord pour le report des matchs U15 D1 et U15 D2 contre LOGUES et SOLLIES FARLEDE à jouer le 31.10.2020. Noté.

* pour la rencontre de U18 D1 contre STE MAXIME suite à la coupe Gambardella, une date sera programmée ultérieurement.

MATCHS EN RETARD

A PROGRAMMER

CRITERIUM U18/U19/U20 :

PUGET SUR ARGENS 1 / SIX FOURS LE BRUSC 1 du 20.09.2020

SC TOULON 2 / FC SEYNOIS 1 du 20.09.2020

U16 D1 :

FC SEYNOIS 1 / ASPTT TOULON 1 du 20.09.2020

U15 D2 Poule B :

ENT. FLASSANS-GONFARON 1 / PAYS DE FAYENCE 2 du 20.09.2020

ENT. CARNOULES-PIGNANS 1 / US VAL ISSOLE 1 du 20.09.2020

Poule C :

PAYS DE FAYENCE 1 / LE MUY 1 du 27.09.2020

U14 D3 :

OLLIOULES 1 / ROCBARON 1 du 27.09.2020

A JOUER LE 18 OCTOBRE 2020

U19 D1 :

COGOLIN 1 / HYERES FC 1 du 27.09.2020

CARQUEIRANNE LA CRAU 1 / STE MAXIME 1 du 27.09.2020

U14 D1 :

RACING FC TOULON 1 / TOULON USAM 1 du 27.09.2020

A JOUER LE 25 OCTOBRE 2020

U15 D2 Poule B :

PAYS DE FAYENCE 2 / CUERS PIERREFEU 1 du 27.09.2020

A JOUER LE 31 OCTOBRE 2020

U15 D2 Poule B :

PUGET SUR ARGENS 2 / SC NANS 1 du 20.10.2020

U14 D3

LA CADIERE 1 / COGOLIN du 27.09.2020

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

JOURNEE DU 26.09.2020

U17 D1 :

ST CYR / CUERS PIERREFEU

U16 D1 :

MAR VIVO / CARQUEIRANNE LA CRAU

U16 D2 Poule A :

SANARY / SIX FOURS LE BRUSC

LES VALLONS / FLAYOSC

U15 D1 :
SC TOULON / COGOLIN

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U16 D2 :
ST MAXIMIN / LA LONDE du 26.09.2020

U15 D2 poule B
LE LUC / LA VALETTE du 27.09.20202

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

JOURNEE DU 20.09.2020

2^{ème} parution

U15 D2 Poule B
UA LA VALETTE 2 / SPORTING CLUB TOULON 3 (53990.1)

Prochaine réunion
Jeudi 8 Octobre 2020

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du CD : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS